

*Brevet de Technicien Supérieur***COMMERCE INTERNATIONAL
à référentiel commun européen**

E6 - Gestion des opérations d'import-export

U61 – Montage des opérations d'import-export

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome, et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 25 novembre 1999).

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 17 pages, numérotées de 1/17 à 17/17.

Il est demandé au candidat de se situer dans le contexte des données présentées et d'exposer ses solutions avec concision et rigueur en prenant soin de justifier sa démarche.

Avertissement : si le texte du sujet, celui de ses questions ou le contenu des annexes vous semblent nécessiter de formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de les expliciter sur votre copie.

N. B. : hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc.

BTS Commerce International à Référentiel Commun Européen		Session 2015
U61 – Montage des opérations d'import-export	Code : 15NC-CIE6OIE	Page 1 sur 17

DOM'EAU

INDUSTRIE

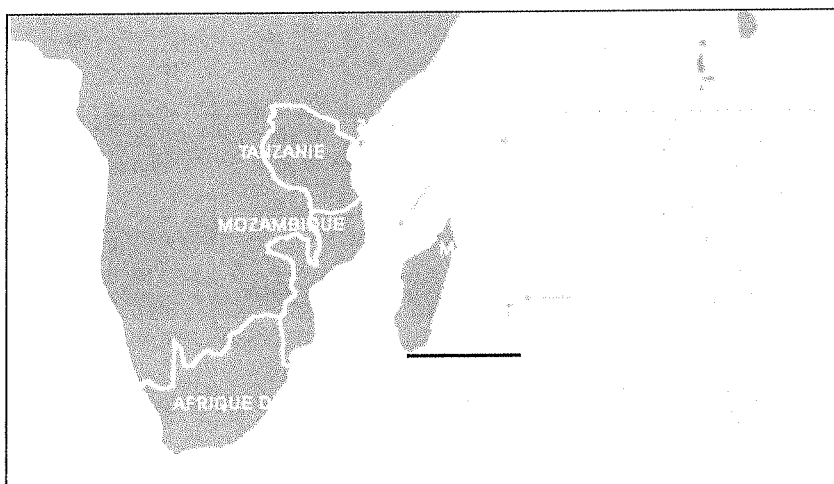
Créée en 1991 et dirigée par M. Gilles COUAPEL, la société **DOM'EAU**, d'un effectif de 50 salariés, est implantée à Le Port sur l'île de la Réunion. Au fil des années, elle a créé des filiales à Madagascar (en 1999) et à l'île Maurice (en 2005).

DOM'EAU est une société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de deux lignes de produits :

- les équipements de purification de l'eau à destination des particuliers (comme les fontaines à eau) et des fabricants de boissons (filtrage des eaux qui entrent dans la composition de boissons notamment par des bioréacteurs),
- la conception de solutions de traitement des eaux usées et de déchets à destination notamment des collectivités : les stations d'épuration...

Son action s'inscrit dans une logique de développement durable sur l'ensemble des îles de l'Océan Indien. Les appareils et les solutions proposées par DOM'EAU ont en effet pour vocation l'élimination de la plupart des virus et bactéries, des matières organiques et en suspension mais également des mauvais goûts et odeurs. Ils ont aussi pour mission d'améliorer la qualité des aliments et des boissons dont ils contribuent à la fabrication.

M. COUAPEL, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Président du Club Export de la Réunion et Directeur de la société DOM'EAU, est également un véritable « capitaine d'industrie ». Son activité jusqu'à présent était centrée sur l'Afrique du Sud et les îles de l'Océan Indien. Depuis peu, il parcourt la planète, les foires et salons internationaux en vue d'obtenir de nouveaux marchés mais aussi de rechercher des fournisseurs dont il exige, en permanence, une qualité irréprochable afin de satisfaire sa clientèle de particuliers et de professionnels.



PARTIE 1 – MONTAGE DES OPÉRATIONS EXPORT

Présente jusqu'ici dans l'Océan Indien, la société DOM'EAU souhaite aujourd'hui se développer sur le marché asiatique.

À la suite de sa participation au salon VIET WATER d'Hanoï, la société DOM'EAU a été contactée par un important fabricant vietnamien de boissons, la société BSM, pour la fourniture de matériels de purification, plus précisément d'un bioréacteur. Il s'agit d'un client à fort potentiel qui possède plusieurs usines au Vietnam, en Thaïlande et au Cambodge. Plusieurs contrats futurs sont à la clé.

La société DOM'EAU dispose de la demande d'offre émise par ce dernier à laquelle elle donne une suite favorable bien que cette exportation présente des caractéristiques nouvelles pour elle. En effet, jusqu'à présent, l'entreprise ne gérait que des expéditions vers l'Afrique du Sud et les îles de l'Océan Indien pour lesquelles elle a recours aux services d'un transitaire spécialisé sur ces destinations.

Enfin, concernant les conditions de paiement à l'export, elle utilise habituellement le crédit documentaire réalisable par virement swift à 30 jours, date de facture. Les facturations sont effectuées soit en EUR soit en USD. L'entreprise maîtrise les différentes conditions internationales de vente (règles Incoterms).

Vous êtes chargé(e) d'organiser le bon déroulement de l'opération pour satisfaire au mieux ce client.

L'analyse de la demande d'offre

(Annexes 1 et 2)

- 1-1 Analysez les conséquences pour DOM'EAU, sous l'angle logistique et financier de chacun des éléments de cette demande d'offre.**
- 1-2 Identifiez et précisez le rôle des prestataires appelés à organiser la logistique d'une part et à sécuriser l'opération d'un point de vue financier d'autre part.**

L'organisation du transport

(Annexes 1, 3 et 4)

Le responsable de la logistique export a contacté deux transitaires et reçoit les renseignements relatifs aux modalités de transport par voie maritime pour l'un, par voie aérienne pour l'autre. Vous savez par ailleurs que le temps moyen de fabrication d'un bioréacteur est de 15 jours.

- 1-3 Analysez les deux offres proposées par les transitaires selon le critère du coût.**
- 1-4 Évaluez, à l'aide d'un tableau comparatif, les deux solutions, puis proposez la solution la plus adaptée.**
- 1-5 Afin d'assurer un bon déroulement de l'opération compte tenu des conditions logistiques, indiquez au service de production de l'entreprise la date au plus tard de lancement de la production du bioréacteur.**

La couverture du risque de change et le financement de l'opération (Annexes 1, 5 et 6)

DOM'EAU a renégocié les conditions de transport, ce qui lui a permis de présenter une offre, le 10 mai 2014, d'un montant de 78 500 USD DAT port Tân Cang. BSM la retourne signée le 15 mai 2014. La facture est émise un mois plus tard soit le 15 juin 2014.

Habituellement, pour gérer les facturations en devises, DOM'EAU a recours à la couverture à terme. Vous disposez des conditions proposées par sa banque.

1-6 Calculez le montant net qui sera perçu par DOM'EAU sachant qu'elle a opté pour une couverture à compter de la date de l'acceptation de l'offre.

1-7 Dans l'hypothèse d'un cours du jour du dollar à l'échéance de 1 EUR = 1,3315 USD, concluez sur l'opportunité de l'opération pour la société DOM'EAU.

Fin juin, l'entreprise rencontre des problèmes de trésorerie qui l'obligent à mobiliser sa créance sur BSM précédemment couverte à terme. Cette mobilisation de créance née à l'export (MCNE) est mise en place le 1^{er} juillet.

1-8 Calculez le coût de l'opération sachant que le taux net de la MCNE est de 6 %.

Les problèmes de trésorerie de l'entreprise se reproduisant régulièrement, celle-ci en parle à son banquier. Sur son conseil, elle s'interroge sur la possibilité d'avoir à l'avenir plutôt recours à une avance en devises à l'export (ADE).

1-9 Concluez sur l'opportunité d'avoir recours à l'ADE à la place de la couverture à terme assortie d'une MCNE. Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments chiffrés.

La couverture des risques de transport

(Annexes 1, 7 et 8)

BSM a réceptionné le bioréacteur à destination avec deux semaines de retard, en raison d'un mouvement de grève au port de départ de La Réunion. Par ailleurs, après vérification, un dommage rendant le réacteur inutilisable a été constaté sur le matériel.

Au départ de l'usine, un contrôle qualité a été effectué par DOM'EAU et atteste du bon fonctionnement du bioréacteur. Lors de la prise en charge de la marchandise, aucune réserve n'a été formulée sur le connaissance maritime.

Une assurance transport « tous risques » a été souscrite par DOM'EAU auprès de l'assureur GRITEX.

1-10 Analysez la responsabilité de DOM'EAU dans cette affaire et identifiez les préjudices subis.

1-11 Évaluez l'intérêt pour DOM'EAU d'avoir souscrit une assurance « tous risques » auprès de l'assureur GRITEX.

PARTIE 2 – MONTAGE DES OPÉRATIONS IMPORT

L'achat de bassins en acier vitrifié

(Annexes 9, 10 et 11)

La société DOM'EAU a régulièrement besoin de bassins en acier vitrifié. Ces bassins sont des éléments importants des stations d'épuration proposées par la société. Elle souhaite diversifier ses approvisionnements et a créé un service de sourcing.

2-1 Conseillez l'entreprise sur des sources pertinentes de recherche de nouveaux fournisseurs.

Le travail de sourcing lui a permis d'être en contact avec deux fournisseurs, l'un sud-africain et l'autre belge, qui lui ont fait parvenir leurs offres.

Afin d'obtenir tous les éléments nécessaires à une comparaison en termes de coûts et de délais, DOM'EAU a contacté le prestataire STL pour l'organisation du transport maritime de Durban (Afrique du Sud) à la Pointe des Galets (La Réunion).

2-2 Comparez les offres des deux fournisseurs, tant au niveau du coût de revient qu'au niveau qualitatif. (Taux de change du jour : 1 EUR = 14,1424 ZAR- Rand sud-africain).

2-3 Conseillez l'entreprise sur le choix d'un fournisseur.

L'ouverture du crédit documentaire

(Annexes 10, 12 et 13)

Finalement, la société DOM'EAU a accepté l'offre du fournisseur sud-africain et reçoit la confirmation de commande en date du 15 octobre 2014. Il est prévu un paiement par crédit documentaire irrévocable et confirmé. La société DOM'EAU procède à l'établissement de la demande d'ouverture de crédit documentaire auprès de sa banque, la banque BNP PARIBAS. À la réception de la notification d'ouverture du crédit documentaire, le fournisseur sud-africain fait part à DOM'EAU d'incohérences entre l'offre commerciale et l'avis d'ouverture.

2-4 À la lecture des points soulevés dans le courriel de TANKS International du 29 octobre 2014, appréciez si les modifications demandées par le bénéficiaire sont justifiées.

2-5 Indiquez la procédure que doit suivre DOM'EAU pour que ces rectifications soient prises en compte.

2-6 Précisez comment DOM'EAU peut procéder à l'avenir pour éviter ces problèmes.

Le développement du courant d'affaires vers Madagascar

Certains produits importés d'Afrique du Sud sont en fait destinés à être réexportés vers Madagascar après transformation au sein de l'entreprise DOM'EAU, à La Réunion.

Face au développement de ce type d'opérations, votre transitaire, commissionnaire de transport et en douane, vous conseille d'utiliser le régime douanier du perfectionnement actif en lieu et place du régime douanier actuel, le régime de l'importation définitive.

2-7 Analysez la pertinence de la solution proposée en tenant compte des obligations liées à ce régime.

Barème

Partie 1	Montage des opérations export	45 points
Partie 2	Montage des opérations import	35 points

Liste des annexes

Annexes	Libellés	Pages
1	Extrait de la demande d'offre du client BSM	7
2	Notation COFACE du Vietnam	7
3	Transport par voie maritime	8
4	Expédition par voie aérienne	9
5	Éléments de la couverture à terme	10
6	Éléments de l'avance en devises	10
7	Étendue de la responsabilité dans le transport maritime	11
8	Contrat d'assurance « tous risques » - Extraits	12
9	Offre du fournisseur SUSTAINABLE INDUSTRIES GROUP	13
10	Offre du fournisseur TANKS International	14
11	Caractéristiques de l'expédition FCA Durban	15
12	Renseignements relatifs au dédouanement import	15
13	Courrier électronique de TANKS International	16
14	Copie du SWIFT d'ouverture du crédoc (extraits)	17

EXTRAIT DE LA DEMANDE D'OFFRE DU CLIENT BSM

BSM
3 Avenue des Orchidées
Ho Chi Minh
VIETNAM

Le 2 mai 2014,

DOM'EAU INDUSTRIE
À l'attention de Gilles COUAPEL
5, rue Boris Vian
97420 LE PORT RÉUNION
FRANCE

Suite à notre rencontre au salon VIET WATER de Hanoï, nous souhaiterions passer une commande d'essai pour un bioréacteur selon les conditions suivantes :

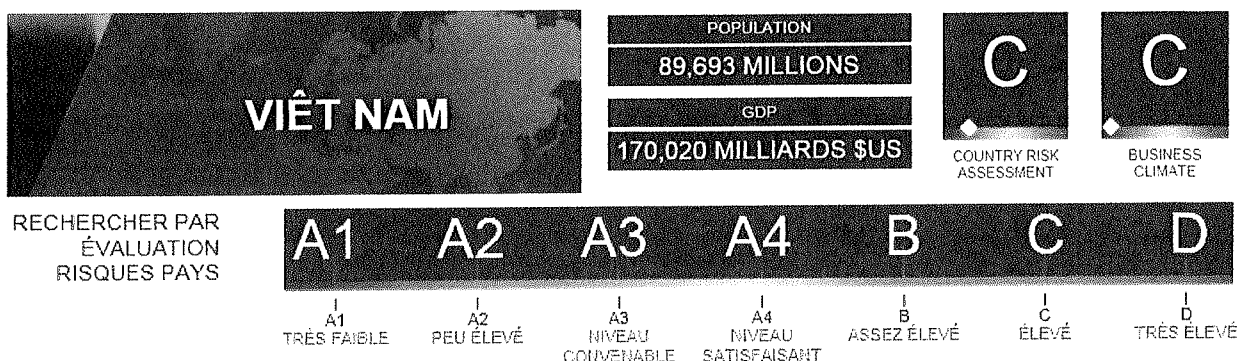
- 1 BIORÉACTEUR en polyéthylène équipé
Prix catalogue départ usine : 57 225 EUR
- **Conditions de livraison :**
DAT aéroport Ho Chi Minh / DAT port Tân Cang (Vietnam)
Livraison : avant le 15 juillet 2014
- **Conditions de paiement non négociables :**
Facturation en USD
Paiement par virement Swift à 90 jours date de facturation

Si nous sommes satisfaits de cette prestation, nous envisageons une commande supplémentaire de 5 bioréacteurs dans les 6 prochains mois pour notre site d'Ho Chi Minh.

Meilleures salutations,
M. TRAN MING, responsable des achats

ANNEXE 2

NOTATION COFACE DU VIETNAM



Source : <http://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Viet-Nam>

TRANSPORT PAR VOIE MARITIME

Éléments de cotation fournis par le transitaire SCHENKER le 06/05/2014

Caractéristiques de l'expédition :

Enlèvement de la marchandise : usine vendeur – Le Port
Acheminement de l'usine du vendeur à l'entrepôt du transitaire : par route
Port de départ : Pointe des Galets (Réunion)
Port d'arrivée : Tân Cang (Vietnam)
Dimensions de la machine emballée en cm : 500 x 600 x 200
Poids de la machine emballée : 10 500 kg

Mise à disposition de la marchandise en vos locaux : 48 heures avant le départ
Pré-acheminement par route : 1 jour
Transit time : 19 jours
1 départ par semaine, le mercredi - pas de ligne directe (2 transbordements nécessaires)

Éléments de cotation :

Transport par route

Tarif – Application de la règle d'équivalence poids-volume : 1 Tonne = 3 m³
2 EUR par tranche de 100 kg indivisible

Dédouanement export : 85 EUR
Rémunération du transitaire : 325 EUR

Transport par voie maritime

De entrepôt à mise à bord : 210 EUR
Frais d'émission du B/L : 15 EUR
Fret maritime Pointe des Galets - Tân Cang : 90,5 USD l'unité payante
BAF : 2 %
CAF : 1 % sur fret ajusté
Assurance maritime : 0,3 % de CIF + 10 %
THC et acheminement jusqu'au terminal – port d'arrivée : 170 USD

1 EUR = 1,2612 USD

EXPÉDITION PAR VOIE AÉRIENNE

Éléments de cotation fournis par le transitaire SAGA AIR le 07/05/2014

Caractéristiques de l'expédition :

Enlèvement de la marchandise : usine vendeur – Le Port
Acheminement de l'usine du vendeur à aéroport Roland Garros (Réunion) : par route
Aéroport d'arrivée : Ho Chi Minh (Vietnam)
Compagnie aérienne : AIR FRANCE
Dimensions de la machine emballée en cm : 500 x 600 x 200
Poids de la machine emballée : 10 500 kg

- Pré acheminement de Port Réunion à aéroport Roland Garros par voie routière : 300 EUR
- Frais de gestion du dossier : 90 EUR
- Douane export : 85 EUR
- Manutention aéroport de départ : 250 EUR
- Liaison aérienne Réunion aéroport Roland Garros/Ho Chi Minh
 - Tarif au kg :
 - moins de 3 000 kg : 2,8 EUR / kg
 - de 3 000 kg à 6 000 kg : 2,3 EUR / kg
 - de 6 000 kg à 12 000 kg : 1,9 EUR / kg
 - plus de 12 000 kg : 1,5 EUR / kg
- Frais d'émission LTA : 120 EUR
- Assurance : 1,2 % de CPT + 10 %
- Manutention aéroport d'arrivée jusqu'au terminal : 450 USD
- Délai de transport « porte à porte » : 5 jours
- 3 rotations par semaine
- Mise à disposition de la marchandise en vos locaux : 72 heures avant le départ

1 EUR = 1,2612 USD

ÉLÉMENTS DE LA COUVERTURE À TERME

Renseignements fournis par la banque BNP PARIBAS

Cours du jour : 1 EUR = 1,2720 / 1,2755 USD

Commission bancaire sur vente à terme : 0,15 %

	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois
Report de l'EUR sur l'USD	0,0133	0,0156	0,0169	0,0182

ANNEXE 6**ÉLÉMENTS DE L'AVANCE EN DEVISES**

Renseignements fournis par la banque BNP PARIBAS

Cours comptant : EUR/USD : 1,2720 / 1,2755 USD

- Éléments liés à l'avance en devises

Taux d'intérêt annuel sur le marché de l'euro dollar à 4 mois : 2,8 % / 2,9 %

Commission sur le change : 0,15 %

ÉTENDUE DE LA RESPONSABILITÉ DANS LE TRANSPORT MARITIME

Le transporteur est a priori et de plein droit tenu pour responsable des pertes et avaries constatées à la livraison. La présomption de responsabilité du transporteur maritime débute à la prise en charge de la marchandise et se termine à la livraison. Le transporteur peut s'exonérer de sa responsabilité en évoquant un des cas d'exonération prévus dans la convention :

EXTRAIT DE LA CONVENTION DE BRUXELLES
Règles de « La Haye » - la responsabilité du transporteur en maritime

ARTICLE 4

2. Ni le transporteur ni le navire ne seront responsables pour perte ou dommage résultant ou provenant :

- a) Des actes, négligence ou défaut du capitaine, marin, pilote, ou des préposés du transporteur dans la navigation ou dans l'administration du navire ;
- b) D'un incendie, à moins qu'il ne soit causé par le fait ou la faute du transporteur ;
- c) Des périls, dangers ou accidents de la mer ou d'autres eaux navigables ;

[...]

- j) De grèves ou lock-out ou d'arrêts ou entraves apportées au travail, pour quelque cause que ce soit, partiellement ou complètement ;

[...]

- n) D'une insuffisance d'emballage ;
- o) D'une insuffisance ou imperfection de marques ;
- p) De vices cachés échappant à une diligence raisonnable ;

[...]

En cas de litige, le chargeur dispose d'un **délai** de 12 mois pour agir en justice.

Les **plafonds d'indemnisation** pour les réparations de dommages survenus lors des transports maritimes se calculent à partir d'une unité de compte, les droits de tirage spéciaux (DTS). La responsabilité du transporteur est limitée à la somme de 2 DTS par kilogramme.

1 EUR = 0,8499 DTS (au 07/07/2014)

CONTRAT D'ASSURANCE « TOUS RISQUES » - EXTRAITS

Police souscrite : police au voyage
Assurance « tous risques »

Assureur : GRITEX

Valeur CIF : 60 500 EUR

Prime de l'assurance ou montant de la prime : 0,3 % de la valeur assurée

Garantie « TOUS RISQUES »
CHAPITRE II - ÉTENDUE DE L'ASSURANCE

1—GARANTIES

ARTICLE 5.—

Sont garantis les dommages et pertes matériels ainsi que les pertes de poids ou de quantités subis par les marchandises assurées.

Sont également garantis les frais engagés en vue de préserver les marchandises assurées d'un dommage ou d'une perte matériels garantis ou de limiter ces mêmes dommages et pertes.

2—EXCLUSIONS

ARTICLE 7.—

Sont exclus les dommages et pertes matériels, les pertes de poids ou de quantités subis par les marchandises assurées ainsi que les préjudices commerciaux qui en découlent résultant de :

2° fautes intentionnelles ou inexcusables de l'assuré et de tous autres bénéficiaires de l'assurance, de leurs préposés, représentants ou ayants-droit ;

3° vice propre des marchandises assurées ;

4° absence, insuffisance ou inadaptation :

- de la préparation, de l'emballage ou du conditionnement de la marchandise,

- du calage ou de l'arrimage de la marchandise à l'intérieur d'une unité de charge lorsqu'ils sont effectués par l'assuré, ses représentants ou ayants-droit ou lorsqu'ils sont exécutés avant le commencement du voyage assuré ;

5° retard dans l'expédition ou l'arrivée des facultés assurées à moins qu'il ne résulte du naufrage, du chavirement ou de l'échouement du navire ou de l'embarcation ; d'incendie ou d'explosion ; d'abordage ou de heurt du navire ou de l'embarcation contre un corps fixe, mobile ou flottant y compris les glaces ; de chute d'aéronefs ; de voie d'eau ayant obligé le navire ou l'embarcation à entrer dans un port de refuge et à y décharger tout ou partie de sa cargaison ;

7° a) guerre civile

b) émeutes, mouvements populaires, grèves, lock-out et autres faits analogues ;

c) piraterie ayant un caractère politique ou se rattachant à la guerre.

CHAPITRE V- OBLIGATIONS DES PARTIES

I— OBLIGATIONS DE L'ASSURÉ ET DES AUTRES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE

ARTICLE 15.—

L'assuré, ses représentants et tous les bénéficiaires de l'assurance doivent apporter les soins raisonnables à tout ce qui est relatif aux marchandises. De même, ils doivent prendre toutes les mesures conservatoires en vue de prévenir ou de limiter les dommages et les pertes.

ARTICLE 17.—

Ils doivent, lors de l'arrivée des facultés au lieu de destination du voyage assuré et lorsque l'un des événements énumérés à l'article 5 s'est réalisé ou est réputé s'être réalisé, requérir l'intervention du Commissaire d'Avaries. La requête doit intervenir dans les trois jours de la cessation de la garantie. En cas de contre-expertise, celle-ci doit intervenir contradictoirement dans les quinze jours qui suivent l'expertise.

2—OBLIGATIONS DE L'ASSUREUR : RÈGLEMENT DE L'INDEMNITÉ D'ASSURANCE.

ARTICLE 27.—

L'indemnité due par l'assureur est payable comptant trente jours, au plus tard, après la remise complète des pièces justificatives, au porteur de ces pièces et contre remise de l'original de la présente police.

Modalités d'indemnisation : l'indemnité sera calculée sur la base de la valeur CIF majorée de 10 %.

OFFRE DU FOURNISSEUR SUSTAINABLE INDUSTRIES GROUP*Le 28 SEPTEMBRE 2014***SUSTAINABLE INDUSTRIES GROUP**

Blauwe Havenweg
2030 ANTWERPEN (ANVERS)
Email : belinfo@sustainableindustriegroup.com

DOM'EAU

5, rue Boris Vian
97420 LE PORT – LA RÉUNION
France

PROPOSITION COMMERCIALE
(Bassins en acier vitrifié, livrés transporteur Anvers)

Réf	Désignation	Matériau	Qté	Prix Total
Tk1	Bassin Tampon	Acier vitrifié	1	47 500 EUR HT
TK2	Bassin Aération	Acier vitrifié	1	76 000 EUR HT
TK3	Lot d'accessoires pour le silo à boues	Acier vitrifié	1	36 700 EUR HT
TK4	Échelles	Aluminium	2	20 000 EUR HT
MONTANT TOTAL DAP usine Le Port				180 200 EUR HT

Pour information, le montant du post-acheminement (Pointe des Galets – Le Port) s'élève à 200 EUR.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE**Validité de l'offre et délai :**

Les prix sont valables 30 jours à compter de la date de la pro forma.
Délais études et fabrication : 8 à 10 SEMAINES.

Transport de matériaux :

Notre offre inclut le transport par route franco rendu transporteur Anvers.
Le matériel livré est conditionné en caisses ou palettes.
Transport maritime d'Anvers à La Réunion

Conditions de règlement :

Acompte de 30 % du montant total HT à la commande
Solde par virement Swift à 30 jours date de B/L garanti par une lettre de crédit stand by

Restant à votre charge :

Déchargement à l'arrivée
Montage sur site et sécurisation du site d'installation

Garantie : Sustainable Industries Group offre une garantie de 36 mois contre tous vices de fabrication à partir de la date de livraison du matériel.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
Le Service Commercial - SUSTAINABLE INDUSTRIES GROUP – Belgique

OFFRE DU FOURNISSEUR TANKS International

TANKS International

Glass Lined Steel – Manufacturer

112 King Elisabeth Street

DURBAN AFRIQUE DU SUD

Tél + 27 / 2862/53187-0

Email : office@tanksinternational.com

DOM'EAU

5, rue Boris Vian

97420 LE PORT - LA RÉUNION

France

Le 02 octobre 2014

Facture pro forma N° 291001

A l'attention de M. BRABANT

Monsieur,

Suite à votre demande du 15/09/2013, nous avons le plaisir de vous remettre notre offre pour la fourniture des ouvrages suivants : BASSINS EN ACIER VITRIFIÉ et Matériels complémentaires.

Réf.	Qté	Ouvrage	Prix unitaire
4225	1	Bassin acier vitrifié « tampon »	410 000 ZAR HT
4236	1	Bassin acier vitrifié « aération »	660 500 ZAR HT
8849	1 LOT	Matériels complémentaires : - Couvertures plates : revêtement aluminium haute résistance à la corrosion - Échelle à Crinoline - Plateforme	390 250 ZAR HT
TOTAL FCA DURBAN			1 460 750 ZAR HT

Conditions particulières de vente :

- Documentation technique jointe : descriptif des ouvrages + photos par courriel
- Délai de fabrication : 10 semaines à partir de la commande
- Conditions de paiement : acompte de 440 250 ZAR à la commande et paiement du solde à 60 jours date de prise en charge du transporteur, par crédit documentaire irrévocable et confirmé
- Garantie : 24 mois contre tout vice de fabrication

Proposition valable 8 semaines à partir de la date de la pro forma.

La marchandise reste la propriété de **TANKS International** jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPÉDITION FCA DURBAN

Valeur FCA DURBAN : 1 460 750 ZAR

Conditionnement de la marchandise :

Bassins démontés et positionnés sur des palettes non gerbables
Dimensions hors standard de chaque palette : 2 m x 1,1 m
Hauteur des palettes chargées : 2 m maximum
Poids de chaque palette chargée : 2,5 tonnes maximum
Nombre de palettes : 20 palettes

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE TRANSITAIRE STL**Caractéristiques (dimensions intérieures) des conteneurs envisagés : 40 pieds dry**

Longueur utile : 12,05 m
Largeur utile : 2,34 m
Hauteur : 2,38 m
Poids maximum chargeable : 27 tonnes

Tarif du transport d'un conteneur (Durban – Pointe des Galets) :

Tarif pour un conteneur de 40 pieds : 4 850 EUR assurance incluse

Tarif du post-acheminement (Pointe des Galets – Le Port) :

Forfait (transport routier et déchargement) par conteneur : 150 EUR assurance incluse

Transit time : 15 jours

ANNEXE 12**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉDOUANEMENT IMPORT**

CODE TARIC DOUANE 73090051

- Droits de douane : 7,5 %
- Octroi de mer* : 5,5 %
- TVA : 8,5 % (taux normal applicable à la Réunion : DOM)

***Octroi de mer** : Taxe spécifique applicable dans les Départements d'Outre Mer (DOM).

Sa base d'imposition est constituée pour les importations de biens, par la valeur en douane au sens de la réglementation communautaire.

L'octroi de mer est applicable aux importations de marchandises, quelle que soit leur provenance.

L'octroi de mer n'est pas compris dans la base d'imposition de la TVA. Il est non récupérable.

Taux de change :

1 EUR = 1,2612 USD
1 EUR = 14,1424 ZAR

COURRIER ÉLECTRONIQUE DE TANKS International

De : m.chaumont @tanksinternational.com

Envoyé : lundi 29 Octobre 2014 14 :51

A : domeau@domeau.net

Objet : CREDOC 903.80802723 / TANKS International

Importance : Haute

Bonjour Monsieur Couapel,

Nous vous remercions pour le crédit documentaire que nous avons bien reçu.
Pour éviter d'avoir à effectuer des rectifications, nous vous avons demandé un projet du CREDOC avant son ouverture.
Ne l'ayant pas reçu, nous revenons vers vous après réception de la notification de notre banque.

Après étude du document reçu, nous attirons votre attention sur certains points que nous ne sommes pas en mesure d'accepter :

- 45A Quantité de marchandise
- 46A Certificat d'assurance
- 49 Instructions de confirmation
- 71B Frais bancaires

Nous vous prions donc de bien vouloir effectuer des modifications au plus tôt pour que nous puissions organiser la livraison. Mme Journo, responsable logistique, se tient à votre disposition pour toute question ou complément d'information.

Salutations

Mickaël Chaumont
Salesman

+27/ 2862/53187-0

COPIE DU SWIFT D'OUVERTURE DU CREDOC (extraits)

RÉFÉRENCE DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE

: 20 : 903.80802723

DATE ÉMISSION DU CREDOC

: 31C : 21/10/2014

DATE ET LIEU DE VALIDITÉ

: 31 D : 05/12/2014 auprès de vos caisses

CODE DEVISE ET MONTANT

: 32B : ZAR 1 020 500

TYPE DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE

: 40A : Irrévocable

UTILISABLE CHEZ PAR...

: 41A : CMCI FR PP par paiement différé

DÉTAILS SUR POSSIBILITÉS DE PAIEMENTS DIFFÉRÉS

/42P : 60 jours date d'attestation de prise en charge du transitaire

DATE LIMITE D'EXPÉDITION

: 44C : 20/11/2014

PORT DE CHARGEMENT/ AÉROPORT DE DÉPART

: 44E : DURBAN – AFRIQUE DU SUD

PORT DE DÉCHARGEMENT/ AÉROPORT DE DESTINATION

: 44F : POINTE DES GALETS - RÉUNION

DESCRIPTION DES BIENS ET /OU SERVICES

: 45A : 4 Bassins de stockage d'effluents (Code Douane 73090051)

Selon facture pro forma n° 291001 datée du 02/10/2014

Conditions de vente FCA DURBAN

DOCUMENTS DEMANDÉS

: 46A : 1) Factures commerciales datées et signées en 1 original et 3 copies conformes selon facture pro forma n° 291001 datée du 02/10/2014 émise pour un montant de ZAR 1 460 750 mentionnant une déduction facture d'acompte pour ZAR 440 250

Soit un total à payer de ZAR 1 020 500

2) Attestation de prise en charge du transitaire STL de Durban pour le compte de l'acheteur, datée, signée et tamponnée en 1 original et 1 copie

3) Certificat d'origine daté et signé en 1 original et 1 copie

4) Certificat d'assurance

PÉRIODE DE PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

: 48 : 15 jours après date d'attestation de prise en charge du transitaire mais dans la limite de validité du crédit

INSTRUCTION DE CONFIRMATION

: 49 : Sans

DONNEUR D'ORDRE

: 50 : DOM'EAU INDUSTRIE

5 rue Boris Vian – Zone Artisanale 97420 LE PORT – LA RÉUNION

BÉNÉFICIAIRE

: 59 : TANKS INTERNATIONAL

112 King Elisabeth Street DURBAN - AFRIQUE DU SUD

FRAIS À CHARGE DU BÉNÉFICIAIRE

: 71B : Tous les frais bancaires sont à la charge du bénéficiaire